



Compte rendu Commission ASC réseau du 17 janvier 2024

Membres présents : Nancy Gressier, Thierry Pujo, Maryline Barate, Eric Debief, Anne-Sophie Saboureau, Angèle His (Visio), Aurélien Barège (Visio), Elisabeth Theuil (Visio)

Invités : Annabelle Igier, Audrey Bioud, Charlotte Thomas, Laurence Romet, Rabéa, Chakir-Trébosc, Karine Cévaër, Sabrina Martin, Jean-Hervé Guilcher.

Les absents excusés : Christian Laemmel, Vincent Rivière, Philippe Rousselle, Angélique Sergent.

Point 1 : Linéaires été 2024

Choix de 4 linéaires pour l'été 2024 – 8 semaines du 06/07 au 31/08

3 linéaires chez **Huttopia** (entreprise spécialisée dans l'écotourisme qui offre des vacances alliant confort et nature)

- Camping Ars-en-Ré (Ile de Ré), logement « l'Arizona » (35m²) en bois hybride combiné à un auvent en toile - 2 chambres 5 personnes
Cuisine confortable avec grande ouverture sur l'espace de vie,
Un espace de vie modulable, ouvert sur l'extérieur ou fermé par la toile
Une grande terrasse sous l'auvent.
- Camping Les Falaises (Saint Pierre-en-Port, Seine-Maritime en Normandie), logement « Chalet Evasion » (25m²) au style contemporain ouvert sur la nature - 2 chambres 5 personnes
Terrasse ombragée par une pergola et des brises-vue
- Camping au lac de Serre-Ponçon (Hautes-Alpes), logement chalet Montana tout en bois (35m²), 2 chambres 5 personnes
Espace séjour avec poêle en bois
Grande terrasse couverte de 11m²

1 Linéaire chez **Odalys**

- Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales) domaine résidentiel de Plein air Le Soleil,
Mobil home 4/6 personnes climatisé – 2 chambres

Point 2 : Suite séminaire Lalinde en septembre 2023

Le cabinet Plein Sens a fait la restitution de son rapport auprès des gestionnaires et des présidents de commission lors du séminaire des ASC. A la suite de cette restitution, il a été convenu la création de 4 ateliers de travail qui se feront tous en Visio. Un membre du bureau sera présent dans tous les ateliers.

Atelier 1 : Gestion des biens du CSE : le 30/01/2024 - 9h30/12h30

- **Thématique** : dans le contexte de réorganisation de la gestion des biens du CSE, mettre en place une organisation pérenne pour les années à venir
 - Sous thématique 1 : quelle serait la bonne procédure d'inscription et de saisie des dossiers
 - Sous thématique 2 : quelles seraient les bonnes pratiques de gestion des biens en règle générale (suivi des lieux de vacances, inventaires, outillage, etc.)
- **Livrables** :
 - une procédure concrète de gestion et de saisie des dossiers
 - des bonnes pratiques à partager avec toutes les personnes qui seraient impliquées dans la gestion des biens

Atelier 2 : Subventions & Procédures : le 09/02/2024 - 9h30 / 12h30

- **Thématique 1** : les irritants dans le processus de traitement des subventions
- **Thématique 2** : les subventions particulières (chèques vacances, culture, subventions centrales, billetterie grands parcs) dans une période de revue des modalités de gestion
- **Livrable 1** : un diagnostic des irritants dans le processus de gestion et des idées concrètes et détaillées de comment faire évoluer les causes de ces irritants
- **Livrable 2** : des propositions viables de nouvelles manières d'organiser la gestion des subventions particulières, avec plan d'action pour arriver à ces situations

Atelier 3 : Organisation des voyages : le 13/02/2024 - 9h30 / 12h30

- **Thématique** : élaborer la nouvelle manière de financer et d'organiser les voyages (notamment lointains), qui permette à tous les salariés qui le souhaitent d'avoir des opportunités de participer. Contrainte budgétaire et humaine à prendre en compte.
- **Livrable** : une/des propositions opérationnelles sur la gestion des voyages pour permettre l'égalité entre les salariés
 - Quelle serait la procédure
 - A quel niveau doivent s'organiser les voyages (en fonction de la taille ? du budget ? de la destination ?)
 - Que doivent faire les gestionnaires, comment sont gérés tous les points logistiques
 - Si attribution d'un budget centralisé, quels sont les critères de validation, qui décide ?

Atelier 4 : Répartition des allocations du CSE (budget) : le 19/02/2024 - 9h30 / 12h30

Thématique et livrables sont très dépendant de l'atelier organisation des voyages, l'atelier est donc voué à évoluer.

- **Thématique** : clarifier la répartition de la subvention du CSE et améliorer les usages des antennes et de la trésorerie
- **Livrable 1** : à définir : probablement des scénarii alternatifs de répartition du budget
- **Livrable 2** : à valider : calendrier d'élaboration et de validation des budgets des antennes

Suite à ces ateliers, les propositions seront restituées à la commission ASC et au bureau du CSE.

Point 3 : Locations des biens du CSE

Ce point fera l'objet d'un atelier.

Il a cependant été acté que les inscriptions à partir de la haute saison d'été se feront via le site internet (mars 2024). D'ici là, une procédure transitoire est mise en place, à savoir :

- Les gestionnaires valident les dossiers d'inscription
- Annabelle donnera la main sur les prestations V12 avec une formation
- Les gestionnaires saisissent les dossiers dans la V12 jusqu'au règlement
- Annabelle gère les remises en banque
- Les gestionnaires de biens auront accès à la boîte mail « vacances CSE ».

Il est proposé de faire un point spécial pour le chalet de Bois d'Amont (Jura) qui fait l'objet d'une tarification très spécifique, afin de travailler sur les tarifs (supprimer la moyenne saison par exemple) avec Annabelle, Eric et la commission de Dijon.

Point 4 : ANCV 2024

En 2022 : 1352 dossiers ANCV

En 2023 : 931 dossiers ANCV

Pour rappel valeur faciale de 200 €, subvention calculée en fonction du quotient familial.

Nouveauté : les salariés pourront choisir les chèques vacances classiques (format papier) ou l'ANCV Connect (version numérique). Le salarié fera son choix au moment de la commande via le site internet. Pour l'ANCV Connect, application de paiement avec un compte à activer en ligne.

Les chèques vacances étant incompatibles avec les voyages, la subvention hébergement, les locations haute-saison du CSE, il faut pouvoir gérer le cas de salariés ayant déjà commandé les chèques vacances et souhaitant participer à un voyage subventionné par le CSE. Dans ce cas-là, ils devront payer leurs chèques vacances au prix fort non subventionné. Proposition de créer un tarif non-subventionné dans le logiciel, afin de pouvoir modifier le dossier du salarié.

Pour info, concernant les chèques culture, pas de changement (même montant et format).

Cartes cadeaux

Evènements familiaux (page 9 du catalogue) en cas de couple FTV, quelques précisions.

Débat autour des subventions attribuées à l'ouvrant droit versus les subventions liées à un événement. Ainsi, la carte cadeau événement familial est liée à l'événement pas au salarié. Ainsi pour un mariage entre deux salariés, France Télévisions verse une seule prime. Le principe est le même pour les cartes se rapportant aux enfants des salariés (cadeau de Noël, carte de rentrée scolaire) : une seule carte par enfant, indépendamment des salariés ouvrants droits.

Billetterie grands parcs

Pour rappel, billetterie pour les principaux parcs de loisirs et zoo français qui est subventionnée à 40% (une seule commande par an égal à la composition familiale, sauf pour les personnes seules (2 tickets).

Les commandes se font via un formulaire disponible sur le site internet, à renvoyer par mail à csef3.billetterie@francetv.fr

Une seule assistante (Béatrice Perrin) est en charge de la gestion de la billetterie grands parcs. Il faut trouver une solution pour assurer une permanence en cas d'absence de Béatrice. Ce dossier est renvoyé à l'atelier 2.

Information sur l'état des lieux et les travaux des biens

Nous avons eu pas mal de remontées concernant le mauvais état de certains de nos lieux de vacances. Nous avons commencé à nous déplacer afin d'y établir un état des lieux et d'y effectuer les remplacements de mobilier et premiers travaux.

Alpe d'Huez (dégâts suite à une inondation cet été) :

Changement des prises défectueuses et sécurisation des différents branchements dans la cuisine (pas aux normes).

Réparation et sécurisation lumière

Réparation provisoire du store extérieur. Un renforcement du caisson est nécessaire et nécessite du matériel que nous n'avions pas. Sera fait plus tard.

Mise en place d'un détecteur de fumée.

Barre de seuil chambre scellée et quelques autres menus travaux.

Changement de toutes les ampoules grillées ou anciennes par des LED.

Literie changée entièrement. Il faudra à terme prévoir un tiroir lit pour le lit superposé.

Achat barrière pour le lit du haut pour plus de sécurité pour les enfants

Voilages changés pour des rideaux thermiques plus adaptés. Pose des tringles + rideaux dans la chambre.

Rachat divers (appareil à fondue, sèche-cheveux, crêpière, mixeur, verres, nécessaire pour l'entretien, couettes, oreillers...)

Achat mobilier extérieur

Port Bourgenay :

Installation d'un détecteur de fumée.

Dans le séjour et la chambre : nouveaux rideaux, tringles, changement du convertible et de toute la literie. Nouveaux oreillers, alaises...

Dans la salle de bains : nouvel habillage du tablier de la baignoire, joint silicone de la baignoire refait, le miroir du meuble vasque a été fixé (il était maintenu par 2 épais joints en silicone de chaque côté !).

Dans les WC : détartrage et nouvelle lunette

Achat divers : cafetière, bouilloire et barbecue électrique...

Nous avons fait le plus urgent mais mauvais état apparent des peintures (murs, plafond et boiseries). Des devis ont été effectués pour repeindre tout le logement et changer le sol (type vinyle, uniforme dans tout le logement)

Prévoir le changement des radiateurs électriques.

Divers

- Le souhait des assistantes que les salariés fassent leurs demandes de remboursement (transmission de justificatifs) via le site internet du CSE.
- Il est important que les gestionnaires soient rigoureuses sur le calcul des QF, noter « QF vérifié » dans la case commentaire afin de ne pas reperdre du temps pour chaque prestation.
- La commission de Rennes demande la possibilité de subventionner la location d'une camionnette auprès d'un loueur. La trésorière précise que le renouvellement des camions existant dans 3 antennes (Besançon, Dijon et Lille) se fera, le cas échéant, sur le budget de l'antenne et non sur le budget central. Une nouvelle prestation de « remboursement de location d'utilitaire » ne pourrait être mise en place que si elle est proposée par l'ensemble des 22 antennes, au nom du principe d'équité qui prévaut pour un CSE unique du Réseau France 3. Le Débat est ouvert ! La présidente pense au contraire qu'il est important de laisser la liberté aux commissions en locale de s'adapter aux souhaits des salariés mais que nous pouvons définir une subvention et un plafond de remboursement identique à tous pour les antennes qui le souhaitent.